

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**A l'attention de**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/184525  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.77/s.419  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Quai au Bois de Construction, 9 – Maison Oriès.**  
**Installation d'un 'mât tronqué'.**  
**Permis d'urbanisme** (*Dossier traité par mme C. Defosse*).

En réponse à votre lettre du 31 août 2007, en référence, réceptionnée le 5 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 septembre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

Le projet prévoit le placement d'un mât tronqué devant la Maison Hanséatique classée. La demande émane du Service touristique de la Cocof (Commission Communautaire Française) dans le cadre de la campagne de signalisation touristique en cours depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire régional.

La CRMS rappelle qu'elle a, en 1997, émis une série de remarques sur l'étude réalisée par le bureau EO Design concernant les modalités de cette campagne. Depuis, elle a été à plusieurs reprises interrogée sur le placement ponctuel de mâts de signalisation touristique aux abords de bâtiments protégés ou non. Ces mâts sont de deux types : le 'mât calicot' communément employé par les institutions muséales bruxelloises, ou le 'mât tronqué' qui sert de support à une notice explicative identifiant un bâtiment ayant une valeur historique ou patrimoniale.

A plusieurs reprises, la CRMS s'est aperçue que ces mâts étaient placés directement devant l'entrée du bâtiment, entravant la perception globale de la façade, comme c'est cas pour la présente demande.

***La CRMS émet un avis favorable sur le placement d'une signalisation touristique de la maison hanséatique sous réserve d'éloigner le mât de l'entrée et de le fixer à la hauteur de la limite mitoyenne gauche, afin de ne pas porter atteinte au patrimoine.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).

J. DEGRYSE  
Président